

## SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE LA CITE DE CARCASSONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 24 janvier 2024**

**OBJET : Affectation du Résultat 2023 sur le BP 2024**

L'an Deux Mille vingt-quatre, le mercredi 24 janvier à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la Salle Jean Cau de l'Hôtel de Ville à Carcassonne, sous la Présidence de **Monsieur Gérard LARRAT**.

**Etaient PRESENTS** : Mesdames et Messieurs : Gérard LARRAT, Anne MENDEGRIS-QUINTILLA, Magali BARDOU, Laurence GASC, Michel PROUST, Alain COSTE, Sylvie VILAS, Tamara RIVEL, Philippe CLERGUE, Maria CONQUET, Franck DOUCET, Amancio REQUENA

M. Benjamin ASSIE donne pouvoir à M. Alain COSTE.

**EXCUSES** : Mesdames et Messieurs : Isabelle CHESA (suppléée par Anne MENDEGRIS-QUINTILLA), Régis BANQUET, Magali ARNAUD, Pascal VALLIERE (suppléé par Philippe CLERGUE), Benjamin ASSIE, Hervé BARO, Didier ALDEBERT, Marie LAVANDIER (suppléée par Amancio REQUENA)

**ABSENTS** : Catherine BOSSIS, Adeline RABATE, Laurent ALBERTI

**Secrétariat de séance** : Magali BARDOU

Il appartient à l'Assemblée Délibérante d'affecter le résultat de l'exercice 2023, pour permettre sa reprise au budget 2024, au vu du Compte Administratif 2023.

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affecté à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	26 083.97 €		47 356.10 €	73 440.07 €
Fonctionnement	29 246.92 €	9 246.92 €	5 233.01 €	<b>25 233.01 €</b>
<b>Total</b>	<b>55 330.89 €</b>		52 589.11 €	98 673.08 €

Les résultats de clôture de l'exercice 2023 se définissent comme suit :

- En section de Fonctionnement un montant de 25 233,01 €
- En section d'Investissement un montant de 73 440,07 €

**Soit un résultat cumulé de clôture général d'un montant de 98 673,08 €.**

Il est demandé d'affecter ce résultat dans le budget primitif 2024 de la façon suivante :

1. En couvrant le besoin de financement de la section d'investissement par une partie de l'excédent de la section de fonctionnement d'un montant de **233,01 €** (au compte 1068)
2. En inscrivant le solde disponible en section de fonctionnement pour un montant de **25 000 €** (au compte 002)
3. De reporter en recettes le solde d'exécution de la section d'investissement du montant de 73 440.07 € (au compte 001)

Le Conseil Syndical après avoir entendu et validé l'exposé de Monsieur le Président,  
Décide à l'unanimité :

- D'affecter le résultat de l'exercice 2023 dans le Budget Primitif 2024, comme les propositions ci-dessus énoncées.

.....  
Et ont les Membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 08/02/2024

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président

Publication par affichage le : 08/02/2024  
Le Président

